



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 103859

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'évolution de la politique familiale envers les personnes qui ont décidé de se consacrer entièrement à l'accompagnement d'un parent dépendant. Ce choix des plus honorables les prive de la possibilité de bénéficier de la protection sociale que leur assurerait un salaire et également de constituer une pension de retraite après leur mission accomplie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui ont été prises et qui sont envisagées au regard des engagements pris par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103859

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 2977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)